

Annexe 5

FACTEURS AGGRAVANTS	FACTEURS ATTÉNUANTS
<p>La vulnérabilité – Fragilité de la victime.</p> <p>Le jeune âge de la victime (même si majeure).</p> <p>Un écart d'âge significatif entre la victime et la personne mise en cause.</p> <p>Avoir recours à l'abus de confiance ou abuser de son influence afin d'obtenir un consentement.</p> <p>L'état d'intoxication de la victime.</p> <p>Les effets négatifs engendrés pour la victime.</p> <p>Les effets négatifs sur la crédibilité et la réputation de l'enseignement ou de l'établissement.</p> <p>Le caractère répétitif de comportements proscrits par la Politique.</p>	<p>Une relation préexistante ou survenue dans un contexte indépendant de celui des activités du Cégep.</p> <p>Le fait d'avoir recours promptement aux mesures d'atténuation prévues à la Politique.</p>